



centrica



ENGIE



e-on



gasNatural
fenosa



RWE
The energy to lead

Communiqué de presse – 8 décembre 2015

L'initiative Magritte : un engagement sectoriel fort en faveur d'un marché du carbone

Pour un accord mondial à Paris – Soutenant la dynamique impulsée par la COP 21, les dirigeants de grandes sociétés énergétiques européennes démontrent aujourd'hui leur engagement en faveur d'un accord international pour lutter contre le changement climatique. Il faut agir maintenant, car le réchauffement climatique pourrait entraîner des catastrophes et infliger des dégâts permanents à l'équilibre de la vie sur Terre. Limiter ce réchauffement à moins de 2 °C est une nécessité absolue, qui emporte un large soutien. C'est la raison pour laquelle le Groupe Magritte appelle à un accord international sur le climat à la fois vaste et ambitieux lors de la COP 21, afin de définir un cadre général pour le long terme et donner visibilité et cohérence aux politiques climatiques. Un signal prix du carbone doit également être reconnu comme un outil permettant d'assurer l'équité à l'échelle internationale.

D'un marché européen du carbone en difficulté à un redémarrage rapide – Ces deux dernières années, les chefs d'entreprises ont exprimé leurs inquiétudes quant à la perte de crédibilité du marché européen du carbone. Ils ont joué un rôle actif dans sa réforme et se réjouissent des accords conclus en matière de gel des quotas d'émissions¹ et de réserve de stabilité du marché². Ces accords sont une première étape essentielle à la nécessaire refonte en profondeur du marché européen du carbone.

Dans le sillage de cette mobilisation, le Groupe Magritte souligne la nécessité d'envoyer un signal fort sur la question du marché européen des émissions de CO₂ afin de fournir au secteur un scénario lisible pour les investissements actuels et futurs. Il s'agit d'un prérequis pour restaurer la confiance à l'égard du système et révéler toute sa pertinence pour la politique climatique.

Des engagements concrets du secteur de l'énergie pour lutter contre le changement climatique – Les dirigeants d'entreprises sont déterminés à assurer un avenir énergétique sobre en carbone et à investir dans des technologies efficaces et peu émettrices de CO₂ pour atteindre les objectifs climatiques. La recherche, le progrès technologique et l'innovation ont un rôle essentiel à jouer pour rendre la sobriété en carbone compétitive, ce qui est désormais possible grâce à des projets et des produits concrets : technologies intelligentes, énergies renouvelables, stockage de l'énergie, adaptation de la demande, « *Power to Gas* », modernisation des réseaux de distribution, infrastructures pour les carburants alternatifs dans le secteur du transport, etc. La COP 21 est l'occasion de présenter et partager les meilleures pratiques en la matière.

Le Groupe Magritte : une initiative unique en Europe

Depuis sa création en mai 2013, le Groupe Magritte dresse son bilan de l'état du marché de l'énergie en Europe. Les dirigeants des entreprises constituant le groupe aspirent à contribuer au débat en formulant des propositions constructives. Jusqu'à présent, des résultats prometteurs ont vu le jour, en particulier en ce qui concerne les programmes de soutien aux énergies renouvelables et le marché du carbone.

 #MagritteGroup

¹ **Qu'est-ce que le gel des quotas (ou *backloading*) ?** : Il s'agit de la suspension de 900 millions de tonnes de quotas d'émissions de CO₂ (400 millions de tonnes en 2014, 300 millions en 2015, 200 millions en 2016, avec réintroduction de 300 millions de tonnes en 2019 et 600 millions en 2020).

² **Qu'est-ce que la réserve de stabilité du marché ?** : Cet amendement de la directive établissant le système d'échange des quotas d'émission est un mécanisme complètement automatique et transparent qui fonctionne entièrement selon des règles prédéfinies, pour adapter l'offre des quotas d'émission de CO₂ à la croissance économique en Europe et à l'impact d'autres politiques, et en améliorerait le fonctionnement global au-delà des périodes d'échanges. Il ne devrait laisser aucun pouvoir d'appréciation à la Commission ni aux États membres dans sa mise en œuvre.